

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2011

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

108 conseillers en exercice. Ont participé aux votes :

75 Présents : ARNOLD Annick – AUBIN Robert – AUGUSTIN Jean-Pierre – BACCONNIER Michel – BADIN Bernard – BADIN Christian – BADIN Jean – BARBIER Mireille – BELONY Bernard – BERENGUER Claude – BERGER Alain – BERGER Dominique – BESSON Jean – BONNAMY Armand (jusqu'au point 5) – BONNET BIDET Liliane – BORNE André – BOUCHE Christian – BOULUD Chantal – BOUSSARD Raymond – BOUTEILLER Bernard – CICALA David – CANO Jean-Claude – CHARPENAY Michel – COLLEBAGAN Colley – COLOMB BOUVARD André – CORBIN Michèle – COTTALORDA Alain – CRESTANI Josy – CROSET BAY Elyette (jusqu'au point 19) – DE OLIVEIRA Tony – DELROISE Jimmy – DESPONT Gérald – DOREY Robert – DURAND Fabien – FAURE Jean-Luc – FEYSSAGUET Raymond – FONTAINE Rose-Hélène – FRARE Marie-Claude – GENTHON Gérard – GIRARD Robert – GOUTTEFANGEAS René – GRISOLLET Joël – GUIBERT Yves – GUILLERMINET Jeanine – HERBEPIN Marcel – LAINEZ Marie-Claire – LAPORTE Bernard – LAVERGNE Louis – LAVILLE Christophe – MAGUET Alain – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MATHURIN Louise – MATRAY Patrick – MENARD Marie-Claire – MERMET Jean-Luc – MICHAUD Evelyne – MOULIN Fernand – NEURY Gérard – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PALKUS Bernadette – PAPADOPULO Jean – PENAVALAIRE Frédérique – PHALIPPOU Lilian – POUSTHOMIS Francis – RABUEL Guy – RIVAL Michel – SADIN Christiane – SAPET Myriane – SIELANCZYK Nicolas – TORRES Gilles – TOUYERAS Yves (jusqu'au point 7) – VASSAL Guy – VIOLLET Michel – ZIERCHER André.

27 Absents ayant donné pouvoirs : ABEL COINDOZ Marc à MOULIN Fernand – BANCHET Jacques à FEYSSAGUET Raymond – BARILLOT Denis à BARBIER Mireille – BONNAMY Armand à VIOLLET Michel (à partir du point 6) – BOTTU Hélène à FAURE Jean-Luc – CHEFAÏ Françoise à HERBEPIN Marcel – CROSET BAY Elyette à FONTAINE Rose-Hélène (à partir du point 20) – DURA Jean-Christophe à GENTHON Gérard – DURET Isabelle à CHARPENAY Michel – FAURE Jean-Jacques à COLOMB BOUVARD André – FROMENT Dominique à NEURY Gérard – GARNIER Jean-Luc à ZIERCHER André – GONIN Paul à PENAVALAIRE Frédérique – GRIOTIER Jean-Bernard à DE OLIVEIRA Tony – GUERIN Michel à MARGIER Patrick – JANSOONE Edgard à ARNOLD Annick – KARYTA CRISTINI Brigitte à LAPORTE Bernard – MOULY Martine à PALKUS Bernadette – PARISE Raymond à LAVILLE Christophe – REY Eugène à RABUEL Guy – RIVOIRE Janine à GRISOLLET Joël – SALRA PINCHON Henriette à MARION Cyril – SATRE Bruno à MAGUET Alain – SAUTAREL BIDARD à VASSAL Guy – TOUYERAS Yves à PHALIPPOU Lilian (à partir du point 8) – VERLAQUE Florence à MICHAUD Evelyne – YAHOUÏ Keller à BORNE André – YILMAZ Meryem à LAVERGNE Louis – YILMAZ Rosa à COLLEBAGAN Colley – YVRARD Gérard à LAINEZ Marie-Claire –

- **Installation de Monsieur David CICALA en remplacement de Monsieur Yannis BURGAT – Commune de Saint-Quentin Fallavier. *(Il est procédé à l'installation)***
- **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 24 Mai 2011 *(Approuvé à l'unanimité)***
- **Décisions du Président en vertu de la délibération 08/123 du 29 Avril 2008 *(Lecture est faite)***
- **PROJETS DE DELIBERATIONS :**

➤ **PÔLE INTERTERRITORIAL**

Coopération intercommunale – Rapporteur : Alain COTTALORDA

<p>11/07-05/162</p>	<p align="center">Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale</p> <p>Le Préfet de l'Isère a présenté à la C.D.C.I. le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, le 22 Avril 2011. En ce qui concerne la C.A.P.I. aucune prescription directe n'est indiquée dans le projet de S.D.C.I. Sur les territoires voisins, il est à noter l'intégration de la commune de Diémoz à la communauté de commune des Collines du Nord Dauphiné, la fusion des communautés de communes de Virieu Vallée de la Bourbre, de la Chaîne des Tisserands, des Vallons de la Tour du Pin, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et de la commune de Saint-Ondras et l'intégration de la commune de Tignieu-Jamezieu à la communauté des communes de L'Isle Crémieu. Les élus de la C.A.P.I. prennent note de l'absence de prescription directe concernant son territoire, valident l'inscription dans le S.D.C.I. de la démarche métropolitaine autour de l'agglomération lyonnaise, soulignent l'inadéquation de la prescription pour la commune de Tignieu-Jamezieu et restent ouverts à des ajustements ponctuels avec les communes limitrophes qui souhaiteraient rejoindre son territoire.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité (une abstention)</i></p>
----------------------------	--

Grand Projet Rhône-Alpes – Rapporteur : Jeanine RIVOIRE

<p>11/07-05/163</p>	<p align="center">GRAND PROJET RHONE ALPES - demande de subventions 2011</p> <p>Trois actions (création d'une plateforme d'innovation pour l'assemblage des solutions pour la construction durable ASSTUS, participation à la biennale de l'éco-construction et animer et évaluer le dispositif), dans le cadre du pré-protocole, pour l'année 2011, pour le G.P.R.A. Nord Isère Durable sont envisagées et la C.A.P.I. est autorisée à solliciter des aides financières auprès de la Région Rhône-Alpes.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
----------------------------	---

➤ **POLE AMENAGEMENT**

Urbanisme opérationnel – Rapporteur : Raymond FEYSSAGUET

<p>11/07-05/164</p>	<p align="center">Lancement de la démarche de définition du programme des équipements publics de la ZAC de Pierre Louve</p> <p>Le dossier de la Z.A.C. de Pierre Louve, créée en 1985 et modifiée en 2001, a prévu des équipements publics dans son dossier de réalisation. La commune de L'Isle d'Abeau souhaite dans un premier temps, (2012/2013) la réalisation d'un équipement social dans un bâtiment (la ferme Chaffard) dont elle est propriétaire. Une étude de programmation a été lancée à cet effet, par ladite commune. Une étude programmatique relative à l'ensemble des équipements publics nécessaires à cette Z.A.C. pourrait être menée par la C.A.P.I.</p> <p>La C.A.P.I. est autorisée à lancer une consultation de programmistes afin de définir le contenu, la faisabilité et la programmation des équipements publics dans le dossier de Z.A.C.. Les dépenses afférentes seront imputées au budget 2011.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>11/07-05/165</p>	<p align="center">Avis de la CAPI sur la création de la ZAC de Champoulant et les modalités de sa participation</p> <p>Ce projet est à proximité de la gare S.N.C.F. de l'Isle d'Abeau (400 mètres). Un collège d'Enseignement Secondaire (CES) et des équipements d'accompagnement sur 2,5 ha environ, soit 36% de la surface de la Z.A.C. ainsi que des logements sur 3,6 ha environ, soit 51% de la surface de la Z.A.C. sont prévus.</p> <p>Le projet de Z.A.C. devra se relier à la trame viaire existante et permettre la desserte du site pour les véhicules légers et transports en commun (notamment bus scolaires). L'enfouissement de la ligne RTE induira une dépense de 200.000 € T.T.C. Une prise en charge partielle de la voirie de desserte centrale comprenant une zone de dépose minute, des quais de bus et une piste cyclable est approuvée pour un montant de 450.000 € T.T.C. La C.A.P.I. intégrera, également, dans son patrimoine, les ouvrages d'eau et d'assainissement relevant de sa compétence.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

Stratégie foncière – Rapporteur : Armand BONNAMY

<p>11/07-05/166</p>	<p align="center">Convention opérationnelle entre la C.A.P.I., la commune de Sérézin de la Tour et l'E.P.O.R.A. portant sur des terrains et immeubles sis à Sérézin de la Tour</p> <p>Une convention opérationnelle entre la C.A.P.I., la commune de Sérézin de la Tour et l'E.P.O.R.A. a été établie. Elle prévoit un programme de 25 à 30 logements environ, libres et sociaux, composé de</p>
----------------------------	---

	<p>maisons de ville et d'immeubles collectifs à destination des jeunes ménages et de personnes âgées. La réalisation d'une extension de l'école est à l'étude. En complément, sur les parcelles communales 453 et partie des parcelles 606 et 609, la commune envisage l'aménagement d'un futur jardin public ainsi que d'un second accès piétonnier à l'école.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité</u></p>
--	---

➤ **PÔLE HABITAT**

Habitat – Rapporteurs : Bernadette PALKUS et Michel RIVAL

11/07-05/167	<p>Modalités de participation de la C.A.P.I. dans la production et réhabilitation de logements sociaux pour 2011</p> <p>Le P.L.H. s'étendant sur la période 2011/2013 a été approuvé par la C.A.P.I. Dans le cadre de sa mise en œuvre, la C.A.P.I. soutient, par le biais de conventions d'objectifs avec des partenaires (ADVIVO, ALLIADE, BATIGERE RHONE ALPES, etc...) la production de 212 logements sociaux pour une enveloppe prévisionnelle de 598.500 € ainsi que des opérations exemplaires avec une aide maximale de 100.000 €.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité</u></p>
11/07-05/168	<p>Modalités d'intervention de la CAPI pour soutenir la production de logements en accession sociale pour 2011</p> <p>Dans le cadre du P.L.H. 2011/2013 et de sa mise en œuvre, une subvention peut être accordée aux opérateurs (OPAC de l'ISERE, ADVIVO, ALLIADE, etc...) pour soutenir la production, selon des critères bien définis, de 74 logements en accession sociale réglementée, pour 2011, pour un montant de 148.000 €, par le biais d'une convention d'objectifs.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité</u></p>
11/07-05/169	<p>Participation financière de la CAPI pour l'année 2011 à l'investissement pour la création d'une résidence solidaire à l'Isle d'Abeau</p> <p>La C.A.P.I., par l'action n° 9 du Programme Local de l'Habitat, apporte son soutien à la politique d'hébergement d'urgence ou temporaire, notamment en approuvant les projets innovants de structures. La réhabilitation d'un bâtiment situé au centre de l'Isle d'Abeau, quartier du Triforium, s'inscrit dans ce schéma. Un investissement à hauteur de 1,2 millions d'euros supporté par la S.D.H. permettra la réalisation d'une résidence solidaire dont une résidence sociale pour familles gérée par l'Oiseau Bleu.</p> <p>La C.A.P.I. apportera sa contribution à ce projet par l'attribution d'une subvention d'un montant de 54.000 € pour l'Oiseau Bleu et 150.000 € au profit de la S.D.H. Les conventions avec ces deux organismes, définiront les modalités et les conditions de versement de ces subventions.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité</u></p>
11/07-05/170	<p>Participation financière de la C.A.P.I. pour l'année 2011 au fonctionnement de la structure HETIS</p> <p>HETIS est une structure d'accueil d'urgence et temporaire destinée aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans. Elle est gérée, depuis Mai 2008, par l'association MEDIAN. La C.A.P.I. participe à hauteur de 14.500 € pour l'année 2011. Une convention entérine ce versement.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité</u></p>
11/07-05/171	<p>Participation financière de la C.A.P.I. pour l'année 2011 au fonctionnement du CLLAJ</p> <p>Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes a pour mission d'accompagner les jeunes de 18 à 30 ans dans la recherche, l'accès et le maintien dans un logement locatif autonome. Dans le cadre de sa compétence en matière de politique de l'Habitat, la C.A.P.I. apporte son soutien par l'attribution d'une participation financière, pour 2011, de 8.000 €. Une convention définit les modalités de cette participation.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité</u></p>
11/07-05/172	<p>Participation financière de la C.A.P.I. pour l'année 2011 au dispositif COHPHRA</p> <p>Ce dispositif permet de suivre les demandes exprimées et les parcours des ménages fragilisés ou en</p>

	<p>situation de rupture, ne trouvant pas à se loger au sein du parc de logements ordinaires et qui ont recours à des structures d'hébergement d'urgence ou temporaire. La C.A.P.I. apporte son soutien par le biais de l'attribution d'une participation financière, pour 2011, d'un montant de 1.160 €, versement entériné par une convention d'objectifs.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/173	<p style="text-align: center;">Participation financière de la CAPI pour l'année 2011 au fonctionnement de la structure Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour les jeunes</p> <p>Un C.H.R.S. est installé, sur le territoire de la C.A.P.I., dans une maison individuelle en location située sur la commune de Domarin. Afin d'assurer la sécurité des jeunes, il s'avère qu'une surveillance en continu est indispensable (24 heures sur 24). La C.A.P.I. apporte une contribution financière au coût de cette surveillance par le versement d'une participation de 46.000 € pour 2011. Une convention définissant les objectifs sera signée.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité (Monsieur DOREY ne prend pas part au vote)</i></p>

➤ **POLE RESSOURCES**

Ressources Humaines – Rapporteur : Alain COTTALORDA

11/07-05/174	<p style="text-align: center;">Créations de poste suite aux avancements de grade</p> <p>Ces créations de postes sont liées aux avancements de grade 2011</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/175	<p style="text-align: center;">Suppressions de postes</p> <p>Les postes supprimés correspondent à des départs en retraite, avancements de grade, promotions internes et intégrations enregistrées ces derniers mois.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/176	<p style="text-align: center;">Mandats spéciaux accordés au Président et à des vice-présidents pour une mission à Shanghai</p> <p>Dans le cadre de la semaine thématique sur la construction durable durant l'Exposition Universelle de SHANGHAI, en 2010, le Président et deux Vice-Présidents se sont rendus dans cette ville pour une mission. Les dépenses inhérentes à cette dernière feront l'objet d'un remboursement par la C.A.P.I. sur la base d'un état de frais accompagnés des justificatifs.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/177	<p style="text-align: center;">Mandat spécial accordé au Président pour une mission à Helsinki</p> <p>Dans le cadre de la métropolisation, le Président de la C.A.P.I. est sollicité pour un voyage d'études à HELSINKI du 05 au 15 Septembre 2011. Les dépenses induites par cette mission seront remboursées sur la base d'un état de frais accompagné de justificatifs.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

Finances – Rapporteurs : Guy RABUEL

11/07-05/178	<p style="text-align: center;">Décision modificative 2 du budget général</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/179	<p style="text-align: center;">Dotation de solidarité communautaire 2011</p> <p>Les critères d'attribution de cette dotation aux communes sont reconduits et sont les suivants : pour 20%, le poids de la population et pour 80%, un indicateur composite du besoin de solidarité communautaire avec le pourcentage de logements sociaux, l'effort fiscal, le revenu des habitants et la présence du foncier bâti d'entreprise dans les bases fiscales.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

11/07-05/180	<p align="center">Régularisations financières CAPI/communes membres- modification de la délibération du 19 avril 2011</p> <p>Une erreur s'étant glissée dans le montant d'attribution concernant la commune de Satolas et Bonce dans la délibération prise par le Conseil Communautaire du 19 Avril 2011, il convient de la rectifier.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	--

Ces conventions précisent les engagements financiers, identifient le patrimoine transféré à la commune concernée ainsi que les modalités de ce transfert dans le cadre de la redescende du patrimoine de l'ex-S.A.N. à chacune des communes antérieurement membre de ce syndicat.

11/07-05/181	<p align="center">Convention de redescende des équipements à la commune de Four</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/182	<p align="center">Convention de redescende des équipements à la commune de l'Isle d'Abeau</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/183	<p align="center">Convention de redescende des équipements à la commune de St Quentin Fallavier</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/184	<p align="center">Convention de redescende des équipements à la commune de Vaulx-Milieu</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité (2 abstentions)</i></p>
11/07-05/185	<p align="center">Convention de redescende des équipements à la commune de Villefontaine</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

Administration générale – Rapporteur : Jean-Pierre AUGUSTIN

11/07-05/186	<p align="center">Désignation d'un représentant au syndicat des eaux de la région de Dolomieu-Montcarra</p> <p>Monsieur Laurent PIERREGROSSE est désigné pour représenter la C.A.P.I. au Syndicat des Eaux de Dolomieu-Montcarra</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/187	<p align="center">Approbation de la modification des statuts du syndicat de la Vallée de l'Agny</p> <p>La C.A.P.I. est membre du Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Agny, syndicat qui fonctionnait, jusqu'à ce jour, sans statuts. A la demande de la Sous-Préfecture, des statuts ont été approuvés par délibération du comité syndical du 25 Mars 2011. La C.A.P.I. doit se prononcer sur l'adoption des statuts dans un délai de trois mois.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

➤ POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pôles de compétitivité et d'excellence – Rapporteur : Annick ARNOLD

L'objet du programme VIRTEX (Développement de structures textiles pour purification de l'air par inactivation de virus aériens) est le développement d'une nouvelle génération de filtres textiles à activités virucides destinés à la lutte contre les contaminations de masse par voie aérienne dans les bâtiments publics, notamment. La C.A.P.I. apporte sa participation financière à hauteur de 20.000 € à la société POLYTRAME pour la période 2011/2014.

11/07-05/188	<p align="center">Pôles de compétitivité TECHTERA (pôle de référence) / UP TEX. Soutien de la CAPI au projet de recherche et développement VIRTEX – Convention cadre</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	--

11/07-05/189	<p align="center">Pôles de compétitivité TECHTERA (pôle de référence) / UP TEX. Convention d'application financière avec la société POLYTRAME pour le projet de R&D VIRTEX</p> <p align="center"><i><u>Approuvé à l'unanimité</u></i></p>
---------------------	--

L'objet du programme SYRIMAP II (Systèmes Retardateurs ou d'Ignifugeants pour le Monde d'Après) est le développement, à partir de matériaux polymères ou complexes composites, de nouveaux produits ignifugés destinés à la protection anti-feu dans les bâtiments et l'industrie. La C.A.P.I. participe à hauteur de 20.000 € dans le cadre du projet de recherche et de développement SYRIMAP II, co-labellisé par les pôles de compétitivité PLATIPOLIS (pôle de référence pour la convention cadre et TECHTERA) Une convention cadre à passer entre l'Etat et les collectivités locale partenaires portera sur un engagement sur la période 2011/2014

11/07-05/190	<p align="center">Pôles de compétitivité PLASTIPOLIS (pôle de référence) / TECHTERA. Soutien de la CAPI au projet de recherche et développement SYRIMAP II – Convention cadre</p> <p align="center"><i><u>Approuvé à l'unanimité</u></i></p>
11/07-05/191	<p align="center">Pôles de compétitivité PLASTIPOLIS (pôle de référence) / TECHTERA. Convention d'application financière avec la société SULITEC pour le projet de R& D SYRIMAP II</p> <p align="center"><i><u>Approuvé à l'unanimité</u></i></p>

Développement économique – Rapporteur : Brigitte KARYTA

11/07-05/192	<p align="center">Aide à l'immobilier d'entreprise – Société HUGONNARD</p> <p>Le Conseil Communautaire de la C.A.P.I. du 09 Novembre 2010 avait autorisé une subvention d'aide à l'immobilier à la Sté HUGONNARD à hauteur de 6.000 euros, le Conseil Général de l'Isère apportant une aide de 60.000 €. Le Conseil Général ayant diminué le montant des aides à l'immobilier d'entreprises, il convient d'adapter le dispositif de la délibération sus-citée pour tenir compte de ce nouveau montant de subvention du Conseil Général. Le montant de 6.000 euros versé par la C.A.P.I. est confirmé.</p> <p align="center"><i><u>Approuvé à l'unanimité</u></i></p>
---------------------	---

➤ **PÔLE POLITIQUES SOCIALES**

Politique de la Ville/ANRU – Rapporteur : André COLOMB-BOUVARD

11/07-05/193	<p align="center">Avenant au CUCS 2011-2014</p> <p>Un avenant de prolongation au contrat des CUCS jusqu'en 2014 doit être signé en 2011 afin de poursuivre l'action engagée dans le CUCS sur la base d'orientations précisées sur la période 2011/2014.</p> <p align="center"><i><u>Approuvé à l'unanimité</u></i></p>
11/07-05/194	<p align="center">Projet de rénovation urbaine du quartier de Champfleuri à Bourgoin-Jallieu. Demande de subvention à la CDC pour la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination et assistance technique (annule et remplace la délibération du 14/12/2010)</p> <p>Le projet de rénovation urbaine du quartier de Champfleuri à Bourgoin-Jallieu a fait l'objet d'une convention signée avec l'agence nationale de rénovation urbaine, le 23 Avril 2010. Afin d'assurer la conduite des objectifs visant à rétablir l'attractivité du quartier, la C.A.P.I. a confié plusieurs missions d'assistance technique dont le coût s'élève à 250.000 € H.T sur 5 ANS financé de la façon suivante : C.A.P.I. : 25%, ANRU : 50% et C.D.C. : 25%. La C.A.P.I. sollicite le concours financier de la C.D.C. et approuve la convention à intervenir.</p> <p align="center"><i><u>Approuvé à l'unanimité</u></i></p>

Petite Enfance – Rapporteur : Rose-Hélène FONTAINE

11/07-05/195	<p align="center">Action sociale d'intérêt communautaire – Modification de l'intérêt communautaire</p> <p>L'intérêt communautaire relatif à l'action sociale communautaire est modifié comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action en faveur de la petite enfance pour l'accueil des enfants de 0/4 ans dans les
---------------------	---

	<p>équipements reconnus d'intérêt communautaire</p> <p>- Action concernant le mode de garde de la petite enfance : recherche de solutions et de développement à partir de l'existant ou de créations nouvelles, dirigées vers l'ensemble des communes de la C.A.P.I.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/196	<p>Demande d'ouverture d'une micro-crèche à Ruy-Montceau à la CAF de Grenoble</p> <p>Dans le cadre des actions inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de Grenoble, la C.A.P.I. crée une nouvelle micro-crèche.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/197	<p>Location d'un bâtiment modulaire Algéco pour la micro-crèche provisoire de Ruy-Montceau</p> <p>Eu égard à la rénovation du bâtiment situé sur la commune de Ruy-Montceau qui accueillera la micro-crèche, il est nécessaire de trouver un lieu d'accueil pour les enfants durant ces travaux. Un bâtiment modulaire de 105 m2 pour une durée de 6 mois</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/198	<p>Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF de Grenoble pour les multi-accueils « Champ-Fleuri » et « A Petits Pas »</p> <p>Les conventions de renouvellement d'objectifs et de financement avec la CAF de Grenoble pour la période du 1^{er} Juillet 2011 au 31 Décembre 2014 concernant les multi-accueils « Champfleuri » et « A Petits Pas » doivent être renouvelées.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

➤ **POLE CULTURE ET SPORTS**

Conservatoire de musique- Rapporteur : Patrick NICOLE-WILLIAMS

11/07-05/199	<p>Tarifs 2011/2012 du Conservatoire Hector Berlioz</p> <p>Ces tarifs tiennent compte d'une part, de l'évolution des différents cursus d'enseignement, et d'autre part, des contraintes budgétaires de la collectivité.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/07-05/200	<p>Tarifs des concerts et stages proposés par le Conservatoire Hector Berlioz</p> <p>Il s'agit de réactualiser les tarifs des concerts et stages.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

Politiques et actions culturelles – Rapporteur : Christian BADIN

11/07-05/201	<p>Reversement des subventions DRAC dans le cadre du PLEA</p> <p>La DRAC a décidé d'attribuer la somme de 46.400 € pour 2011, pour la réalisation des projets d'éducation artistique mis en place pour l'année scolaire 2010/2011. Ces projets étant été élaborés par plusieurs structures culturelles du territoire, il convient de reverser à chacune d'elles les subventions correspondantes.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	---

Sports – Rapporteur : Michel GUERIN

11/07-05/202	<p>Tarifs de vente des glaces en piscine pour la saison 2011</p> <p>Il est mis en place, à titre d'essai sur l'été 2011, la vente de glaces dans l'enceinte des piscines.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	--

➤ **POLE DEPLACEMENTS ET MOBILITE**

Transports urbains – Rapporteur : Claude BERENGUER

<p>11/07-05/203</p>	<p>Participation de la C.A.P.I. à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de la branche Nord du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (C.F.A.L.)</p> <p>Le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise doit être soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. La C.A.P.I. souhaite rappeler son soutien à ce projet d'envergure nationale mais, néanmoins, souligne certains aspects stratégiques du projet dont les caractéristiques, telles qu'elles sont actuellement présentées, pourraient limiter les impacts positifs du C.F.A.L. pour le Nord-Isère, et plus globalement pour l'Est Lyonnais.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>11/07-05/204</p>	<p>Mise en accessibilité de la gare S.N.C.F. de Bourgoin-Jallieu – Convention de financement des études d'avant-projet (A.V.P.)</p> <p>La mise aux normes d'accessibilité vise un objectif d'autonomie maximale nécessitant pour la plupart des gares, des travaux lourds d'aménagement complétés par des travaux légers de mise en conformité des équipements existants. La gare de Bourgoin-Jallieu est l'une d'entre elles. Une convention relative au financement des études d'avant-projet doit être signée par la C.A.P.I., la commune de Bourgoin-Jallieu, la Région et RFF Rhône-Alpes Auvergne.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>11/07-05/205</p>	<p>Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public collectif de voyageurs</p> <p>Il est nécessaire d'établir un avenant à la convention entre la C.A.P.I. et la Société SERUS, signée le 13 Juin 2009, pour compléter certaines dispositions et l'adapter en fonction des évolutions du réseau.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>11/07-05/206</p>	<p>Demande d'adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables</p> <p>Une des orientations stratégiques du Plan de Déplacement Urbain porte sur la mise en place d'un plan d'actions en faveur des modes doux et des Personnes à Mobilité Réduite. C'est pourquoi la C.A.P.I. s'inscrit dans la démarche d'inscription au club des Villes et territoires cyclables pour une adhésion annuelle de 2.100 € T.T.C.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

➤ **POLE RESEAUX**

Voirie – Rapporteur : Bernard LAPORTE

<p>11/07-05/207</p>	<p>Approbation de la convention d'aménagement de sécurisation sur la RD 1085 à Nivolos-Vermelle entre le Conseil Général de l'Isère, la commune de Nivolos Vermelle et la C.A.P.I.</p> <p>Une convention est établie entre la C.A.P.I., la commune de Nivolos Vermelle et le Conseil Général de l'Isère pour réaliser les aménagements de sécurisation sur la RD 1085.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>11/07-05/208</p>	<p>Prise en charge des dépenses de tonte, fauchage, élagage sur les voiries communautaires au titre de l'année 2010.</p> <p>L'organisation et l'entretien des voiries sur le territoire de la C.A.P.I. a fait l'objet d'une répartition entre les communes et l'intercommunalité basée sur l'efficacité et la proximité opérationnelle. Il convient de rembourser, sur 2010, les prestations de fauchage, élagage effectuées par les communes sur des voiries d'intérêt communautaire.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>11/05-07/209</p>	<p>Requalification du centre bourg de La Verpillière- convention de maîtrise d'ouvrage unique</p> <p>Au titre de sa compétence optionnelle « Voirie d'intérêt communautaire » et de sa compétence facultative « Eclairage Public » la C.A.P.I. à la charge de la réfection de la rue de la République et de l'installation de l'éclairage public. Certains travaux relèvent de la maîtrise d'ouvrage communautaire, d'autres demeurent de compétence communale. Il est souhaitable de désigner un maître d'ouvrage unique. La commune de La Verpillière assure cette mission de maîtrise d'ouvrage unique par le biais</p>

	d'une convention. <i>Approuvé à l'unanimité</i>
--	---

Eau/assainissement – Rapporteurs : Michel BACCONNIER et Alain BERGER

11/05-07/210	<p align="center">Extension de la station d'épuration de Traffayère : validation du projet, actualisation du bilan et lancement de la consultation pour les travaux</p> <p>Le projet d'extension de la station d'épuration de Traffayère doit être adapté afin de faire face à l'augmentation de la proportion d'effluents industriels.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/05-07/211	<p align="center">Requalification du centre bourg de La Verpillière – réseaux d'eau et d'assainissement</p> <p>Il est proposé de réaliser la rénovation du réseau soit 1.500 ml de conduites d'eau potable, 1090 ml de tuyaux pour les eaux usées et 1065 ml de canalisation pour évacuer les eaux pluviales ainsi que la reprise de l'ensemble des branchements.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité (2 abstentions)</i></p>
11/05-07/212	<p align="center">Versement de fond de concours aux communes de Four et de L'Isle d'Abeau pour une opération globale d'aménagement hydraulique, de protection des milieux et de valorisation du ruisseau du Galoubier.</p> <p>Les aménagements du ruisseau du Galoubier ne relevant pas de la compétence du S.M.A.B.B., les communes de Four et L'Isle d'Abeau veulent réaliser une opération d'études et de travaux sur la globalité du bassin versant du Galoubier, qui les traverse. Une convention de maîtrise d'ouvrage entre ces deux communes désigne Four comme maître d'ouvrage unique de l'étude préalable</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/05-07/213	<p align="center">Approbation de l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 10052 de l'entreprise MOULIN – Lot n° 1 terrassements et assainissement pluvial – A.P. 111 – Création de bassins de rétention et de confinement secteur du Vergnioux – Z.A.C. de la Maladière à Bourgoin-Jallieu</p> <p>Un avenant est nécessaire au marché de travaux n° 10052 du 06 Août 2009 de l'entreprise MOULIN concernant des travaux de création de bassins de rétention et de confinement.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité (Monsieur Fernand MOULIN ne prend pas part au vote)</i></p>
11/05-07/214	<p align="center">Mise en place de l'autosurveillance sur le réseau d'assainissement</p> <p>L'auto surveillance d'un système d'assainissement permet de contrôler l'efficacité du système et vérifier son innocuité vis-à-vis du milieu récepteur et permet également au gestionnaire d'assurer le bon fonctionnement du système et de l'alerter rapidement sur son dysfonctionnement.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/05-07/215	<p align="center">Conventions avec les agriculteurs pour l'épandage des boues (stations de Meyrié et Eclose-Badinières)</p> <p>Le traitement des boues résiduaires des stations de Meyrié et Eclose-Badinières se fait par épandage. Deux agriculteurs, ayant une surface suffisante pour répondre au volume à épandre, acceptent de mettre à disposition leurs terrains. Deux projets de convention fixant les modalités de la prestation d'épandage des boues ont été établies.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/05-07/216	<p align="center">Adoption du tarif communautaire pour la réception des effluents de la commune de Grenay</p> <p>Le service rendu aux usagers de la C.A.P.I. et celui rendu aux communes extérieures n'étant pas le même, les usagers de la C.A.P.I. et ceux des communes extérieures étant placés dans une situation distincte, il est nécessaire d'adopter des tarifs différenciés.</p> <p>La commune de Grenay étant depuis peu raccordée au réseau de la C.A.P.I., une convention a été établie entre les deux collectivités qui vise à fixer le tarif de la C.A.P.I.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

11/05-07/217	<p align="center">Convention avec la commune de Grenay pour la réception d'effluents</p> <p>La C.A.P.I. a accepté la prise en charge du traitement des eaux usées de la commune de Grenay pour le hameau du « Morellon ». Une convention fixant les modalités techniques, administratives et financières de la prise en charge par la C.A.P.I. du traitement des eaux usées de la commune de Grenay entérine cette décision.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/05-07/218	<p align="center">Autorisation de déversement dans les ouvrages publics d'assainissement pour la société POPY et convention spéciale de déversement d'effluents non domestiques</p> <p>Cette convention spéciale de déversement fixe les nouvelles conditions techniques et administratives du rejet ainsi que les nouvelles conditions financières avec la mise en application d'un nouveau mode de calcul du coefficient de pollution et elle prend en compte la réglementation relative à la Réduction des Substances Dangereuses pour l'Environnement.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/05-07/219	<p align="center">Demande de subventions concernant les travaux en Eau Potable et Assainissement</p> <p>La C.A.P.I. exerce la compétence complète Eau et Assainissement sur les 21 communes constituant son périmètre et à ce titre, elle peut prétendre, pour diverses opérations menées sur l'alimentation en eau potable et en assainissement, à des subventions du Conseil Général de l'Isère, de l'Agence de l'Eau ou de tout autre financeur</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>



Fait et affiché le 07 Juillet 2011

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Frédéric PIN

Le texte intégral de chaque délibération peut être consulté auprès de la Direction de l'Administration Générale Communautaire – Centre Administratif – 17, avenue du Bourg à L'Isle d'Abeau – 1^{er} étage – Tel. 04.74.27.69.06 – mail : lbarbieri@capi38. Fr